

Définitions des taux de référence : EURIBOR, TIBEUR, L'EONIA, TEC 5 , TEC10

L'EURIBOR: est le sigle de Euro INTER BANK OFFERED Rate, soit en français : (Taux Interbancaire Offert en euro ou **TIBEUR:** (Taux Interbancaire Européen).

L'EURIBOR, se substitue aux indices nationaux de tous les pays de l'Union Européenne et Monétaire depuis le 4 janvier 1999, par exemple, le TIOP pour la France.

Il s'agit d'un taux moyen des prêts pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédits européens, dont 10 français, sur les échéances suivantes : **1, 2, 3, 6, 9, et 12 mois...**

L'EONIA: (Euro OVERNIGHT Index AVERAGE) est le taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres), effectués au jour le jour dans la zone euro.

Il s'agit de la moyenne, pondérée par les montants, des taux effectivement traités sur le marché monétaire interbancaire de l'euro, pendant la journée, par un large échantillon de grandes banques, pour les dépôts/prêts jusqu'au lendemain ouvré.

C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec L'EURIBOR qui couvre lui, les durées allant d'une semaine à 1 an.

TEC (Taux à l'Echéance Constante): index usuel du marché obligataire.

Définition: c'est le taux de rendement d'une **OAT fictive de 5 ans (TEC 5) ou de 10 ans (TEC 10).**

Mode de calcul: il est calculé, par le Comité de Normalisation Obligataire, par interpolation linéaire des taux de rendement des deux OAT dont la maturité encadre la période donnée.

Publication: Il est publié, avec deux décimales, par le Trésor à 10 heures chaque jour ouvré.

Le TEC 10: taux de l'échéance constante à 10 ans. Il représente le taux de rendement actuariel d'une OAT fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Le TEC 10 est obtenu par interpolation des taux sur le marché secondaire des OAT encadrant une maturité exacte de 10 ans.

Définition OAT: Obligation assimilable du trésor à taux fixe ou à taux variable émise par l'Etat Français.

L'Etat a émis, pour la première fois le 9 avril 1996, une OAT à taux variable indexée sur un nouvel indice des rendements à long terme des emprunts d'Etat, le Taux de l'Echéance Constante à 10 ans (TEC 10).